



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

pédagogie

Question écrite n° 25013

Texte de la question

M. Jean-Pierre Nicolas attire l'attention de M. le ministre de la jeunesse, de l'éducation nationale et de la recherche sur l'apprentissage de la lecture en France. Malgré des résultats mitigés, les méthodes globale et semi-globale restent utilisées dans de nombreux établissements. A l'inverse, la méthode syllabique, qui a fait ses preuves, est rarement abordée dans les IUFM. Pourtant, cette méthode traditionnelle donne de meilleurs résultats avec les enfants, car elle s'applique facilement à tous les mots, connus ou inconnus. Plus généralement, on peut regretter le peu de temps consacré aux différents modes d'apprentissage de la lecture dans les IUFM. La formation des maîtres porte sur des sujets complexes, mais néglige les savoirs essentiels. Il conviendrait de recentrer la formation des futurs enseignants sur les notions fondamentales, et de privilégier la méthode syllabique d'apprentissage de la lecture, dans le cadre du combat nécessaire contre l'illettrisme. Il souhaiterait connaître sa position à ce sujet.

Texte de la réponse

A l'école élémentaire, l'apprentissage de la lecture est confié à des professionnels qui sont en mesure de mettre en oeuvre de façon efficace la méthode appropriée aux élèves qui leur sont confiés. La méthode globale, au sens strict du terme, n'est plus pratiquée. Pour la très grande majorité des maîtres du cours préparatoire, la maîtrise de la combinatoire constitue, au moins autant que la compréhension des textes, une préoccupation essentielle au moment de l'apprentissage de la lecture. Le ministre de la jeunesse, de l'éducation nationale et de la recherche a fait de l'amélioration de l'efficacité de l'apprentissage de la lecture à l'école élémentaire une priorité absolue. Toutefois, il n'est pas envisagé de préconiser une méthode particulière, aucune n'ayant fait la preuve de sa supériorité sur les autres en milieu scolaire « ordinaire » où se côtoient des enfants dont les besoins sont variés. Quelles que soient les méthodes utilisées, le ministre a souhaité que soient confirmées les directives définies dans les derniers programmes, concernant notamment les horaires consacrés à l'apprentissage de la langue et les exigences en matière d'acquisition de la lecture. Le déchiffrement et l'identification des mots d'un côté, la compréhension des textes par ailleurs doivent faire l'objet d'un enseignement intensif dès le cours préparatoire. Les instituts universitaires de formation des maîtres (IUFM) ont pour mission de préparer les enseignants en formation à mettre en oeuvre les programmes. Les méthodes d'apprentissage de la lecture sont donc analysées avec les futurs professeurs des écoles qui doivent pouvoir se repérer au sein de la diversité des outils qui leur sont proposés. La didactique et la pédagogie de l'expression orale, de la langue écrite et de la transversalité de la langue doivent occuper un volume horaire de 100 heures environ sur 450 heures.

Données clés

Auteur : [M. Jean-Pierre Nicolas](#)

Circonscription : Eure (2^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 25013

Rubrique : Enseignement maternel et primaire

Ministère interrogé : jeunesse et éducation nationale

Ministère attributaire : jeunesse et éducation nationale

Date(s) clé(e)s

Question publiée le : 22 septembre 2003, page 7227

Réponse publiée le : 24 novembre 2003, page 9028